

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 18 juillet à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

Date de la convocation :

08 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. LEFEBRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

Absents excusés : Mme HUGUE, M. ENGRAND, M. GAGE et M. MADIOT

Avenant n°5 du marché « exécution des transports scolaires » n°130079	Rapport
	N°4

Dans le cadre de la reprise de la compétence « transport scolaire » par le S.I.T.U.S, le Département a fait savoir qu'un marché public dont la date d'échéance est fixée à la fin de l'année scolaire 2017-2018 serait transféré au S.I.T.U.S.

Ce marché concerne la desserte de SERCHES vers l'école d'ACY et comporte le numéro départemental n°130079.

Ce marché est transféré en l'état par le Département au S.I.T.U.S par voie d'avenant N°4 avec la Régie des Transports de l'Aisne (R.T.A) dont le siège social est situé à GAUCHY.

Afin d'adapter ce marché au Règlement des Transports Scolaires du S.I.T.U.S, il convient de passer un avenant n°5 à ce dit marché pour :

- Supprimer la desserte de PLOISY au retour de la ligne de COURMELLES (suppression de la ligne scolaire n°232-P01-R),
- Supprimer la desserte méridienne de la n°230 (SERCHES – ACY),
- Avec le passage à 4 jours de l'école d'ACY, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, modifier les jours de fonctionnement de la ligne en supprimant le mercredi.
- Renommer la ligne n°230 en ligne SCOL'TUS n°106.

Le montant global du marché initial passe de 193 816,80 € HT à 191 115,18€ HT, soit une diminution de 1,39%.

Les membres de la Commission d'Appel d'offres ont donné un avis favorable à cet avenant n°5.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président du S.I.T.U.S à signer l'avenant n°5 au marché n°130079.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président du S.I.T.U.S à signer l'avenant n°5 du marché n°130079 avec la Régie Départementale des Transports de l'Aisne ainsi que tous les documents subséquents pour
 - o Supprimer la desserte de PLOISY au retour de la ligne de COURMELLES (suppression de la ligne scolaire n°232-P01-R),
 - o Supprimer la desserte méridienne de la n°230 (SERCHES – ACY),
 - o Avec le passage à 4 jours de l'école d'ACY, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, modifier les jours de fonctionnement de la ligne en supprimant le mercredi.
 - o Renommer la ligne n°230 en ligne SCOL'TUS n°106

Vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
21 JUIL. 2017

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
21 JUIL. 2017

Affiché, le 21 juillet 2017
Pour extrait conforme,

